

Meylan, ce 11 février 2020

La session 2020 du **Diplôme National du Brevet des collèges** prévoit une **épreuve orale de soutenance**.

Au collège 'Les Buclos' elle aura lieu **le mercredi 10 juin 2020**.

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du **mardi 11 février 2020** a approuvé les modalités d'organisation de l'épreuve qui lui ont été proposées par le chef d'établissement et les enseignants. Les modalités en question vous sont aujourd'hui communiquées.

Au cours de cette épreuve, le candidat devra présenter l'un des projets qu'il a menés au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 (années de 5^{ème}-4^{ème}-3^{ème}) ou bien dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (Parcours Avenir, Parcours citoyen, Parcours Educatif de Santé, Parcours d'Education Artistique et Culturelle).

Nous transmettrons dès le mois de mars un formulaire nominatif à chaque élève avec les thématiques et les projets validés par les enseignants. Il devra indiquer son choix au sein de cette liste ou bien mentionner un autre projet suivi par l'élève dans l'établissement et le faire valider par le professeur principal de la classe. Après validation, il se verra remettre une copie de ce document.

Date limite de remise du formulaire au professeur principal **le jeudi 7 mai 2020**.

Chaque candidat recevra quelques jours avant l'épreuve une **convocation individuelle**, lui précisant son horaire de passage.

L'oral se déroule en deux temps : un exposé d'environ 5 minutes suivi d'un entretien avec le jury d'une dizaine de minutes.

Le candidat peut faire le choix de présenter cette épreuve par groupe de 3 élèves tout au plus. Ce choix devra être nettement indiqué par chacun des élèves membres du groupe sur son formulaire. Dans ce cas particulier, l'exposé durera environ 10 minutes et l'entretien avec le jury 15 minutes, soit au total 25 minutes. Chaque candidat fera l'objet, quel que soit le cas de figure retenu, d'une **évaluation individuelle**.

Les candidats peuvent également choisir de présenter une partie de leur exposé dans une langue vivante étrangère. Ce choix devra être mentionné sur ce même document.

Les critères d'évaluation de cette épreuve orale sont présentés au dos de ce document.

Aucune note ne sera communiquée à l'issue de l'épreuve.

Rappel des modalités d'évaluation du Diplôme National du Brevet des collèges

L'évaluation du socle commun représente 400 points.

La maîtrise de chacune des huit composantes du socle commun est appréciée lors du conseil de classe du 3^{ème} trimestre de la classe de 3^{ème} : Maîtrise insuffisante (10 points) - Maîtrise fragile (25 points) - Maîtrise satisfaisante (40 points) - Très bonne maîtrise (50 points)

Les épreuves de l'examen représentent 400 points.

Sont évalués sur 100 points : le français - les mathématiques,

Sont évalués sur 50 points : l'histoire-géographie - les sciences (le sujet portera sur deux des trois sciences enseignées au collège).

L'épreuve orale est évaluée sur 100 points.

Des points supplémentaires sont accordés aux candidats ayant suivi un enseignement facultatif selon le niveau qu'ils ont acquis à la fin du cycle 4 au regard des objectifs d'apprentissage de cet enseignement : 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont atteints, 20 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont dépassés

L'élève est reçu s'il cumule 400 points sur les 800.

Il obtient la mention **assez bien** s'il cumule plus de 480 points, **bien** s'il cumule plus de 560 points, **très bien** s'il cumule plus de 640 points

Selon le total des points obtenu, les élèves peuvent se voir attribuer des mentions : "assez bien", "bien" ou "très bien". Les mentions "bien" et "très bien" permettent, sous certaines conditions, de bénéficier de bourses au mérite.